

s'engage
l'Europe
en Picardie



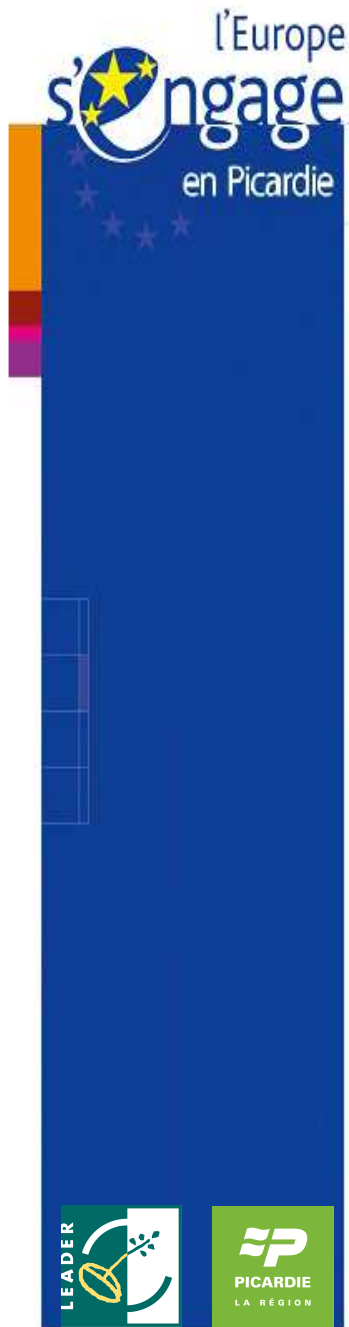
Programme LEADER 2014-2020



Ordre du jour

- ✓ Qu'est ce que le fond LEADER
- ✓ Le Sud de l'Aisne et LEADER une première expérience (2008-2014)
- ✓ L'évolution du programme
- ✓ Calendrier et méthodologie du Sud de l'Aisne
- ✓ Ouverture et discussions sur les enjeux du Sud de l'Aisne

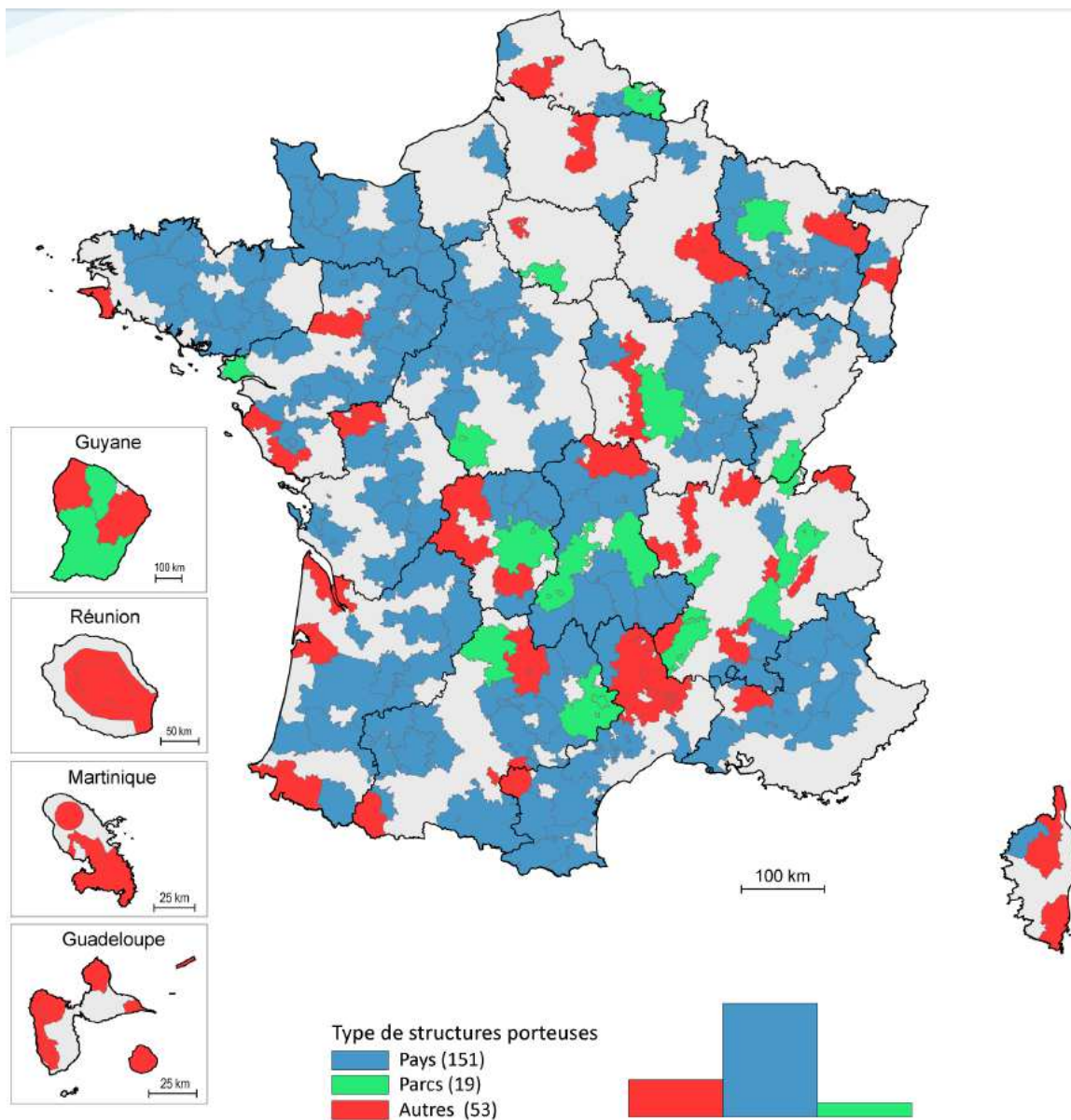




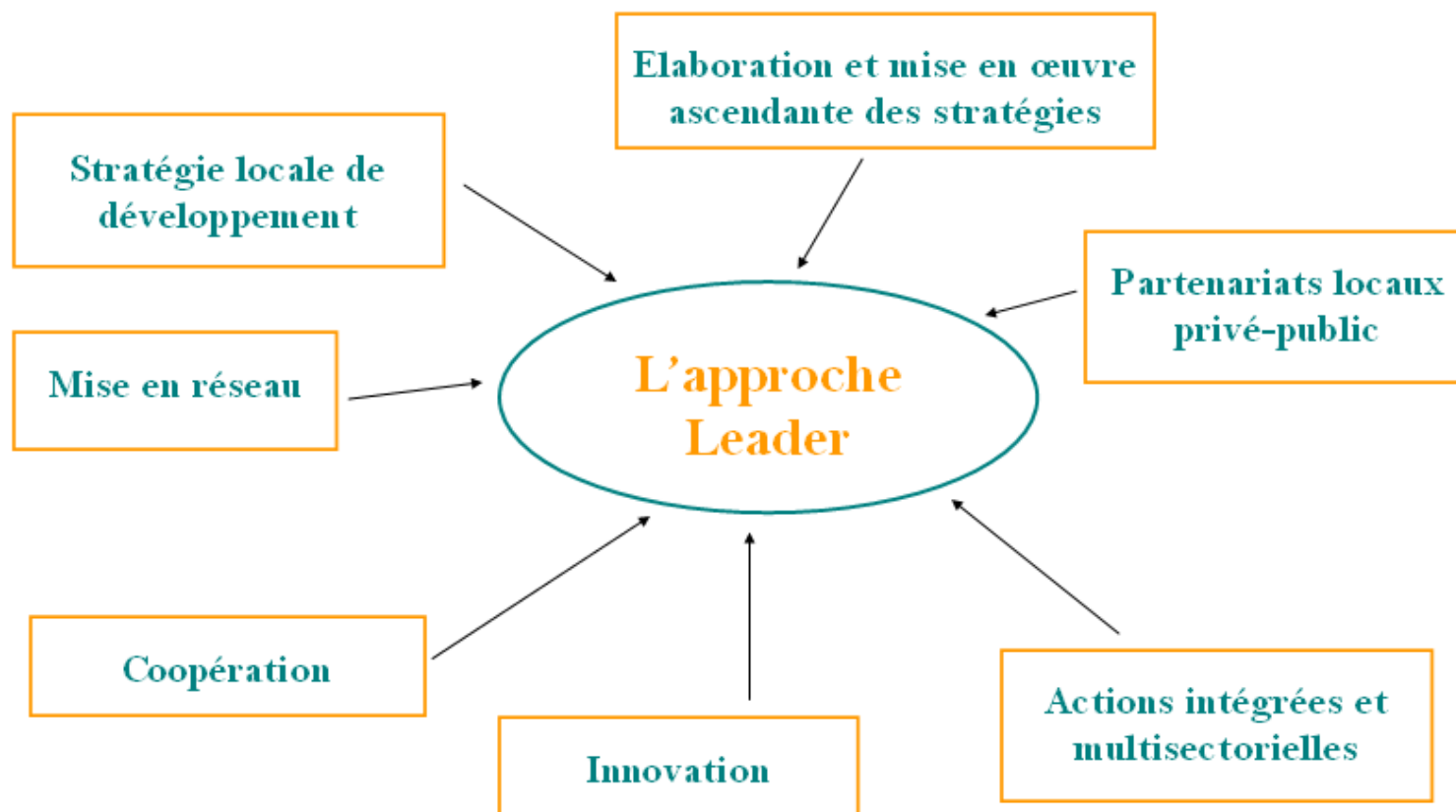
Qu'est ce que le LEADER

- LEADER (*Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale*) est **une méthodologie d'actions**. Il vise la mise en œuvre intégrée des mesures de développement rural à l'échelle d'un territoire rural
 - Cofinancé par le **FEADER**
 - 4 générations de LEADER se sont succédées depuis 1991
- Objectifs: Maintenir un niveau de qualité de vie en milieu rural
- Concrètement, il s'agit d'une **délégation de gestion d'une enveloppe financière FEADER aux acteurs d'un territoire pour la mise en œuvre d'une stratégie de redynamisation du milieu « rural » dans une logique d'innovation**
« auto-gouvernance »
- LEADER une mesure du PDR, la mesure 19
- Obtention via un appel à candidature

Qu'est ce que le LEADER



Qu'est-ce que le LEADER



Source : « L'approche Leader – Guide de base »
Luxembourg : Office des publications officielles des CE

Qu'est ce que le LEADER

- Le « Groupe d'Action Local » est le **porteur de la stratégie LEADER et le gestionnaire du programme**
 - Il constitue l'interface entre l'autorité de gestion, l'ASP (Agence de Services et de Paiement) et les porteurs de projet dont il est le principal interlocuteur
 - Pas de structuration juridique obligatoire : le plus souvent adossé à une structure existante (Pays, PNR...)
- Organisation du GAL : **un comité de programmation + une équipe technique**
 - **Le comité de programmation**
 - Associe acteurs publics et a minima 50% d'acteurs privés (règle du double quorum)
 - Souverain sur l'opportunité des projets, sous validation préalable d'éligibilité de l'autorité de gestion
 - **L'équipe technique**
 - Au minimum 1,5 ETP (dont 1 pour l'animation)
 - **Rôle d'animation du programme** : communication autour des aides, mise en réseau des acteurs pour faire émerger des projets, accompagnement au montage de projet...
 - Assure une partie de la gestion des dossiers : pré-instruction
 - Evaluation du programme

LEADER Sud Aisne, 1ere expérience

- 2007-2013 = Cycle des programmes de l'UE
- 2008-2014 = Date réelle d'application du programme LEADER territoire
- LE GAL :
 - 1 équipe d'animation
 - Un comité de programmation – 11 publics / 16 privés
- La programmation
 - Stratégie ouverte : « Faire du Sud de l'Aisne un territoire d'excellence en matière de développement durable »
 - 11 mesures ouvertes
 - 99 projets subventionnés
 - 1 619 800€ conventionnés sur 1 630 000€
 - Type de projets: Poste d'ingénierie (tourisme, filières courtes, oenotourisme...),
 - Investissements (signalétique touristique, minibus ou voiture pour service à la population, aménagement sentiers et sentes ...)
 - Soutien aux activités locales festivals, filière bois etc
 - Une évaluation en cours

Programme 2014 - 2020 Evolutions



3 nouvelles données majeures :

- La Région devient autorité de gestion
↳ DiRTAL = service instructeur
- Une Stratégie Locale de Développement (SDL) avec une stratégie ciblée structurante
- Taux de cofinancement FEADER maximum : 80%
- PDR non adopté par la commission européenne

Programme 2014 - 2020 Evolutions

1. Aspects financiers

- 15 millions répartis sur 4 volets:
 - Soutien préparatoire
 - Animation fonctionnement des GALs
 - Coopération
 - Mise en œuvre, soit environ 11 millions pour 6 à 8 GALs
- Contribution FEADER en fonction de l'apport public
- Taux d'aide maximum de 80% peut varier par rapport:
 - Aux domaines d'action de la stratégie
 - Aux projets présentés et leur pertinence

Programme 2014 - 2020 Evolutions

2. Mise en œuvre

- Choix du périmètre: **les territoires organisés** et représentant « une masse critique en termes de ressources humaines, financières et économiques, pour soutenir une stratégie de développement viable », (**Au minima GAL existant**)
- Déclinaison de la **SLD** en **plan d'actions** par le GAL

↳ **SDL = Stratégie Locale de Développement :**

- ↳ Issue d'une analyse partagée (professionnels, associatifs, privés, publics) des objectifs et priorités du territoire
- ↳ Choix d'intervention ciblée correspondant à une dimension transversale d'une priorité du territoire



Plus value LEADER « la stratégie ne pourrait être appliquée sans LEADER »

- ↳ **Plan d'actions:** réalisation de fiches actions/mesures qui contribuent à atteindre l'axe de développement privilégié (maquette financière, indicateurs, bénéficiaires etc...)
 - ↳ Encourager les projets d'échelle locale, de proximité, les projets innovants et expérimentaux, les actions intégrées et multisectorielles, les actions d'animation avec une mise en réseau, etc
 - ↳ Recherche constante de valeur ajoutée territoriale en termes d'innovation, de transversalité, d'effet levier et d'activation de partenariat public-privé

La stratégie Locale de Développement

Diagnostic partagé : Croiser les regards



Dégager des enjeux : ce qui peut être gagné (ou perdu) sur le territoire



Prioriser! : Problématiser une priorité ciblée



LA SDL : Effet levier du LEADER sur le territoire



Formuler des objectifs opérationnels: Axes de travail / d'intervention



Bâtir un plan d'actions



Programme 2014 - 2020 Evolutions

Exemple

- Le diagnostic fait remonter des enjeux de territoire par exemple une faiblesse de l'économie locale, perte d'emploi.



Problématiser la priorité ciblée: Comment redynamiser l'économie locale?



- La stratégie doit permettre de répondre de manière transversale à cette priorité

Le développement de filières courtes ou d'économie circulaire peut-être un choix d'investissement des politiques locales et un effet de levier fort sur l'emploi.



Stratégie: Redynamiser l'économie locale par le déploiement de circuits courts et de l'économie circulaire



Déployer dans le plus grand nombre de secteurs (agriculture, tourisme, environnement, culture, lien social)

Programme 2014 - 2020 Evolutions

Conditions : opérations conformes avec

- la stratégie locale de développement
- les priorités identifiées dans l'accord de partenariat et les règles générales d'éligibilité du règlement (UE) N°1305/2013 du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER

Priorité 1 :
*Transfert
connaissance,
innovation*

- Conseil auprès des agriculteurs
- Coopération entre agriculteurs : circuits courts, GIEE...
- Formation des acteurs sur les enjeux du PDR

Priorité 2 :
*Compétitivité de
l'agriculture*

- Soutien à l'investissement dans les exploitations agricoles
- **Accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs**

Priorité 4 :
*Préservation des
écosystèmes*

- Préservation-restauration des continuités écologiques / **Gestion sites Natura 2000**
- Gestion de l'eau : indemnisation des agriculteurs, création de surfaces boisées
- Gestion des MAEC / **Maintien-conversion à l'agriculture biologique**

Priorité 5 :
*Transition
énergétique*

- Mise en place de systèmes agroforestiers
- **Adaptation des peuplements forestiers aux changements climatiques**
- Amélioration de l'accès aux surfaces boisées / investissements dédiés à l'exploitation forestière

Priorité 6 :
*Inclusion sociale,
développement
économique*

- Investissements productifs dans l'agroalimentaire
- Diversification non-agricole : restauration, hébergement, agrotourisme, loisirs, circuits courts...
- Tourisme : équipements de loisirs, circuits de randonnées, véloroutes
- Culture : valorisation du patrimoine culturel en particulier relatif aux 2 guerres mondiales
- Services : schéma de services / équipements / commerce de proximité / hébergement social

Mesures relevant du cadre national non accessibles aux GAL

Programme 2014 - 2020 Evolutions



Dénomination	2007 - 2013	2014 - 2020
Autorité de gestion	Ministère de l'agriculture- délégué en région aux DRAAF	Région - Pour la Picardie la DIRTAL
Autorité de mise paiement	Agence de Service des Paiements	ASP
Fond européen concerné	FEADER - PDR national	FEADER - PDR régional
Source de financement public	Non dédié	Non dédié
Nombre de GAL	4	6 à 8
Enveloppe dédiée	7 millions	15 millions
Stratégie Locale de Développement	Ouverte, vient comme un complément	Articulé autour d'une priorité ciblée, le LEADER devient le moyen de réaliser cette stratégie
Gouvernance	GAL= Comité de programmation + Animation	GAL= Comité de programmation + Animation
Stratégie	Ouverte	Priorité resserrée
Sélection des projets	Discussion en comité de programmation	Grille d'analyse du projet
Mise en œuvre		
Indicateurs	quantitatifs	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs (résultats)
Coopération	2 en Picardie	Une obligation
Evaluation	Peu présente	Obligation - Evaluation = un outil au service de la stratégie
Taux d'aide FEADER max	55%	80%
Plans d'action découlant de la stratégie	17	10
Limite de 20% de financement sur le centre bourg	Château-Thierry	Unité urbaine (Essômes, Chierry, Blesmes, Brasles, Château, Etampe)
montant minimum des projets	Sans	1000€ de LEADER (hors projet coopération)
Validation en CP	Peu importe	Pas de vote a posteriori de la fin du projet



Calendrier et méthodologie

- **Septembre 2014** : Lancement par la région Picardie de l'Appel à Manifestation d'Interêt (AMI)
- **Octobre 2014**: Le Pays du Sud de l'Aisne répond et fait acte de son souhait de candidater
- **Janvier 2014**: Réponse positive de la Région Picardie sur notre éligibilité à candidater
Réception du cahier des charges
- **Février-mars 2014**: comité de pilotage et groupe de travail
- **30 avril 2015**: Rendu, 1ere vague de la candidature
- **Automne 2015***: Retour des candidatures
- **Fin 2015- début 2016***: premier conventionnement

* Date non officielle, calendrier en fonction de la validation par la commission européenne

Discussions

- Vos questions?
- Vos besoins, vos projets?
- Votre perception du territoire?



- Pour plus d'informations
 - Programme de développement rural Picard (PDR)
(version 3 du 25 avril 2014 - non définitive)

http://www.picardie-europe.eu/fileadmin/documents/espace_telechargements/Pdr_Pic_FEADER3.pdf

- AMI Leader :

<http://picardie.fr/Appel-a-Manifestation-d-Interet>

Remerciements à la région Picardie, service de la DIRTAL pour la source d'information